

# L'Allemagne s'oppose au plafonnement des prix du gaz en Europe

VINCENT GEORIS

Les 27 ministres européens de l'Énergie, réunis vendredi à Bruxelles, ont approuvé un paquet de mesures d'urgence pour combattre la crise énergétique et la fièvre inflationniste qui menacent l'Europe d'une récession. Ces mesures, proposées par la Commission européenne, permettront de redistribuer une partie des bénéfices exceptionnels des entreprises énergétiques aux ménages et aux entreprises en difficulté. Les États européens se sont aussi engagés à réaliser des économies d'électricité.

La suite des débats fut houleuse. Pour une grande majorité d'États européens, dont la Belgique, ces mesures ne suffisent pas, car elles ne s'attaquent pas à la racine du problème: la hausse des prix du gaz provoquée par la guerre en Ukraine et les manipulations du Kremlin sur les livraisons de Gazprom. Or, il y a urgence au vu des actes de sabotage commis contre les gazoducs Nord Stream 1 et 2.

Ces États réclament une intervention radicale sur le marché, à savoir un plafonnement des prix du gaz. Quelques autres, l'Allemagne en tête, font de la résistance.

## «Plafond dynamique»

En début de semaine, 15 États, parmi lesquels la France et la Belgique, ont écrit une lettre à la Commission réclamant un «plafond dynamique» sur les prix du gaz importé dans l'UE. Tout le gaz entrant serait visé, y compris le GNL.

Lors des débats, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et la Hongrie se sont opposés vigoureusement à cette proposition, craignant qu'elle mette en danger la sécurité d'approvisionnement. Berlin, qui vient d'adopter ses propres mesures d'aides à 200 milliards d'euros, est l'opposant le plus farouche.

Selon nos informations, au moins quatre pays, dont la Suède et la Finlande, se sont ralliés aux partisans du plafonnement. «Les opposants au plafonnement des prix du gaz sont de plus en plus isolés, mais l'Allemagne n'a pas plié», confie un diplomate.

La ministre belge de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen), n'a rien lâché. «À un moment donné, il faut décider, a-t-elle dit, si l'on n'a pas de problème de sécurité d'approvisionnement, voyez la Belgique et l'Italie qui continuent à exporter».

Pour la Tchéquie, qui occupe la présidence tournante du Conseil de l'UE, il y a urgence. «Nous devons

## LE RÉSUMÉ

Les 27 ministres européens de l'Énergie ont approuvé, ce vendredi, un **paquet de mesure d'urgences**.

**Insuffisant pour une grande majorité d'États** qui demandaient le plafonnement des prix du gaz.

**La Commission européenne s'est rangée derrière les opposants**, menés par l'Allemagne.



Le ministre allemand de l'Énergie Robert Habeck (au centre) est l'un des principaux opposants au projet de plafonnement des prix du gaz. © ISOPRA

continuer le travail. Nous sommes dans une guerre de l'énergie avec la Russie, qui touche fortement notre industrie», a déclaré le ministre tchèque de l'Industrie et du Commerce, Jozef Sika.

## La Commission derrière Berlin

La Commission s'est rangée derrière les opposants. La commissaire chargée de l'Énergie, Kadri Simson, est venue au Conseil avec un document officieux («non-paper») suggérant de plafonner les prix du gaz russe. Mais la plupart des ministres ont repoussé l'idée.

Tout au plus, l'exécutif européen s'est-il engagé à négocier un «corridor de prix» lors de ses pourparlers avec les fournisseurs de gaz de confiance, comme la Norvège.

La Commission propose aussi de créer un nouvel indice des prix du gaz en Europe palliant un TTF trop volatil et de plafonner les prix du gaz utilisés

par les centrales électriques.

Ce débat révèle deux grandes lignes de fracture: l'opposition idéologique de la Commission à toute intervention radicale sur les marchés de l'énergie, alors qu'un nombre croissant d'États la réclame, et sa tendance à donner une voix prépondérante à l'Allemagne.

Vu l'impasse, la question sera évoquée par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet informel de Prague, les 6 et 7 octobre. D'ici là, les tractations entre les ministres et la Commission se poursuivront.

## Trois mesures d'urgence

Il y a tout de même eu des avancées lors de cette réunion. Les ministres ont approuvé la «contribution temporaire de solidarité» qui permettra aux gouvernements nationaux de récupérer les profits excédentaires réalisés par les producteurs de pétrole, de gaz et de charbon à la faveur de la flambée des prix. Le taux

de cette contribution sera «au moins 33%», selon Sikela.

Le Conseil a aussi approuvé un prélèvement sur les revenus excédentaires des producteurs d'électricité n'utilisant pas le gaz, c'est-à-dire ceux utilisant le renouvelable et le nucléaire. Les prix de l'électricité étant liés à ceux du gaz, ces deux énergies ont aussi profité de la hausse des prix. Le plafond sera fixé à maximum 180 euros par mégawatt-heure. Il s'appliquera jusqu'au 30 juin 2023.

Selon la Commission, ces prélèvements permettront de récolter 140 milliards d'euros qui seront redistribués aux ménages et aux entreprises en difficulté. Les États européens se sont aussi obligés à réaliser des économies d'électricité représentant «au moins 5%» de leur consommation aux heures de pointe jusqu'au 31 mars 2023. Ces mesures d'urgence s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

**«Les opposants au plafonnement des prix du gaz sont de plus en plus isolés, mais l'Allemagne n'a pas plié.»**

UN DIPLOMATE EUROPÉEN

## Le Fédéral proche d'une proposition de taxation des surprofits

En parallèle du conclave budgétaire, le gouvernement peaufine sa proposition de taxation des surprofits réalisés par les producteurs d'énergie en ces temps de crise. Le plafonnement des revenus prévu par la Commission servira de base au modèle belge.

MAXIME VANDE WEYER

Devenu l'ennemi public numéro 1 en ces temps extraordinaires, les bénéfices exceptionnels réalisés par les entreprises énergétiques du fait de la crise – les fameux surprofits – voient peu à peu l'état législatif se resserrer autour d'eux.

## Plafonnement des revenus

En Belgique, une proposition concrète devrait être présentée par

le gouvernement en début de semaine prochaine. En marge d'un week-end sous le signe du budget au Fédéral, le cabinet de la ministre de l'Énergie peaufine les derniers détails, avec les travaux de la Commission européenne comme base. «Le cadre réglementaire fixé au niveau européen nous a donné les grandes lignes pour façonner notre proposition. C'est une bonne base», avance la porte-parole de Tinne Van der Straeten (Groen), Stéphanie Maquoi. Pour rappel, la Commission prévoit de s'attaquer aux surprofits en plafonnant les revenus des entreprises ciblées à 180 euros par MWh sur une période courant de décembre 2022 à mars 2023. Une méthode similaire devrait être adoptée en Belgique, moyennant certaines adaptations.

«Nous allons avancer notre propre proposition. Nous disposons

d'une certaine marge de manœuvre, notamment concernant le montant du plafond et la période cible», expose Stéphanie Maquoi. «Ici, le diable se cache dans les détails. Il faut pouvoir viser juste et adapter la taxation à chaque mode de production. Nous devons pouvoir distinguer les revenus liés aux différents modes de production dans le portefeuille des producteurs», poursuit-elle.

En effet, les spécificités belges, comme la contribution de répartition déjà prélevée sur les centrales nucléaires, doivent être prises en compte. Rappelons ici que dans sa dernière étude, la Creg, le régulateur fédéral de l'énergie, plaide pour une augmentation de la rente nucléaire via un rehaussement de la contribution sur les réacteurs les plus récents ainsi que de la redevance annuelle de 20 millions

**«Le cadre réglementaire fixé au niveau européen nous a donné les grandes lignes pour façonner notre proposition.»**

STÉPHANIE MAQUOI  
PORTE-PAROLE DE LA MINISTRE  
FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE

d'euros ciblant Doel 1 et 2. Notons que, dans le même rapport, la Creg appelait à une captation des surprofits réalisés par les centrales à gaz, mais ne signalait rien de la sorte au sujet des éoliennes en mer avant 2023.

L'étude en question a bien sûr alimenté les travaux du cabinet Van der Straeten, mais la méthode choisie pour la taxation ainsi qu'une estimation des montants pouvant être récoltés ne seront pas communiquées avant la semaine prochaine.

## Bagarre juridique

Le plus difficile dans ce dossier n'est pas l'intention politique – ni même le processus législatif – mais plutôt la solidité juridique de la proposition. «Nous voulons éviter de nous retrouver devant les cours et tribunaux», souligne Stéphanie Maquoi, rappelant qu'un groupe d'experts

composé de membres de la Creg, du SPF Économie et du SPF Finances a été détaché pour travailler la question.

Ici, pour éviter de voir la taxe sur les surprofits ultérieurement cassée par la Cour constitutionnelle à la demande des entreprises visées, il s'agit

de bien s'assurer que la proposition est solide. «La clé pour la ministre de l'Énergie sera de justifier de façon objective et raisonnable pourquoi cibler les entreprises du secteur énergétique et pas les autres», nous expliquait d'ailleurs récemment l'avocat fiscaliste Denis-Emmanuel Philippe. Après la proposition de loi, les entreprises du secteur n'accepteront pas leur sort sans ciller.